



Par la présente, **je soussigné(e)**,, agissant en qualité de :

- Représentant(e) de l'entreprise, fonction :
- Apprenti(e)
- Représentant(e) légal de l'apprenti mineur
- Représentant(e) du CFA, dans le cadre d'une exclusion définitive de l'apprenti

Saisis le médiateur de l'apprentissage pour le motif suivant :

- Différend concernant l'exécution ou la rupture du contrat d'apprentissage survenu entre l'apprenti et l'entreprise ci-après désignés (**art. L.6222-39 c. du travail**).
- En vue d'une rupture unilatérale de mon contrat d'apprentissage (démission). Dans ce cadre, j'ai bien noté qu'une fois le médiateur saisi, je devais attendre au minimum 5 jours calendaires avant d'adresser un recommandé avec accusé de réception, notifiant à mon employeur ma volonté de démissionner. Mon courrier doit mentionner une date de fin de contrat au plus tôt 7 jours calendaires après que mon employeur ait été avisé de ma démission. (**art. L.6222-18 et D6222-21-1 c. du travail**).
- Dans le cadre d'une exclusion définitive du CFA (**art. L.6222-18-1 c. du travail**).

L'APPRENTI(E)	NOM / PRENOM		DATE DE NAISSANCE	... / ... /
	ADRESSE - CP - VILLE			
	MAIL		TELEPHONE	
SI MINEUR(E) : REPRESENTANT LEGAL *	NOM / PRENOM			
	ADRESSE - CP - VILLE			
	MAIL		TELEPHONE	
L'EMPLOYEUR	ENTREPRISE		N° SIRET	
	NOM DU CONTACT		FONCTION	
	MAIL		TELEPHONE	
* Dans le cas d'une rupture unilatérale à l'initiative de l'apprenti, si l'apprenti mineur ne parvient pas à obtenir de réponse de son représentant légal, il peut solliciter le médiateur qui intervient, dans un délai maximum de 15 jours calendaires consécutifs à la demande de l'apprenti, afin d'obtenir l'accord ou non du représentant légal sur l'acte de rupture du contrat.				
CFA ET FORMATION	NOM DU CFA		CP VILLE	
	NOM DU CONTACT		FORMATION	
	MAIL		TELEPHONE	
LE CONTRAT	DATE DE DEBUT	... / ... /	DATE DE FIN	... / ... /

Fait à : le / /

SIGNATURE(S) : Si l'apprenti(e) signataire est mineur(e), le représentant légal doit signer également*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé destiné à l'usage exclusif de la CCI de Grenoble. Toutes les informations recueillies au cours du processus de médiation sont strictement confidentielles.



Document à transmettre au médiateur de l'apprentissage de la CCI Grenoble

Laurence DUCRUET – Chargée de mission médiation

☎ 04 76 28 25 45 – 📞 06 88 15 51 73 – ✉ laurence.ducruet@grenoble.cci.fr